

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 998 1155
Désignation : Flacon acide Or 8k à bouchon vissable
Utilisation : Test de réactif pour laboratoire et négoce de métaux précieux

Identification de la Société :

Raison Sociale:	Cookson-CLAL
Adresse siège social :	5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone:	0800 878 202
E-mail:	qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 2 (Edition collective)

Révision: 31.10.2022
Date d'impression: 31.10.2022

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

*1.1 Identificateur de produit

8 kt Goldprobiersäure / test d'or (n° d'art. 12433), UFI: E600-6054-G00M-532V
14 kt Goldprobiersäure / test d'or (n° d'art. 12436), UFI: P800-P0UH-T003-TENX
18 kt Goldprobiersäure / test d'or (n° d'art. 12437), UFI: DC00-60HX-300K-GS80
Uniquement pour utilisation professionnelle

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et Utilisations déconseillées

Utilisations identifiées de la substance / du mélange:	Selon désignation produit 1.1 Test de réactif pour laboratoire et négoce de métaux précieux
Utilisations déconseillées la substance / préparation:	Tous les types de pulvérisation ou nébulisation demande

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur SK-Chemie Stefan Köhler Vertrieb Chem.-Techn. Spezial-Produkte Stefan Köhler Bergweg 5 D-56340 Dachsenhausen	Téléphone: +49 (0) 6776 958 931 fax: +49 (0) 6776 958 932 E-Mail: info@skchemie.de Site http://www.skchemie.de Internet:
---	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre national d'information sur les poisons à l'Université de Mayence 24 heures de service. Langues: Allemand / Anglais	Téléphone: +49 (0) 6131 / 19240
--	--

1.5 Service chargé des renseignements

SK-Chemie Stefan Köhler, Voir ci-dessus pour le contact

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:
Met. Corr. 1; H290 , Acut Tox.3; H331, Skin Corr. 1A; H314, Eye Dam. 1; H318

2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes de danger:



GHS05 GHS06

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger:	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H331 Toxique par inhalation.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Indications complémentaires:**2.3 Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Section 3: Composition/informations sur le composants**3.1 Caractérisation chimique:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

3.2 Composants contribuant aux dangers:

Substances:	EINECS	CAS	Numéro index:..	Numéro REACH:	concentration:	classification: EC 1272/2008(CLP):
acide nitrique	231-714-2	7697-37-2	007-004-00-1	01-2119487297-23-xxxx	25 - 50 %	Ox. Liq. 3; H272 Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Acut Tox. 3; H331

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16)

3.3 Informations supplémentaires

Ne contient pas de SVHC substances

Section 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications**

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

générales:**après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire et envoyer immédiatement chercher un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, créer des pansements stériles, consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact.
Après contact avec les yeux, laver immédiatement les yeux ouverts de 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

après ingestion :

Beaucoup d'eau à boire par petites gorgées (effet de dilution). Consulter

Protection de soi: immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
Secouriste: Faites attention à l'auto-protection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Informations Générales

Les mesures d'extinction à l'environnement. Le produit lui-même ne brûle pas. Pour protéger le personnel et pour refroidir les contenants en danger Utiliser de l'eau. Si sans risque, retirer les containers intacts de la zone de danger.

5.2 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau diffus, CO2, mousse extinctrice, poudre d'extinction.

Produits extincteurs déconseillés jet bâton d'eau

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxyde d'azote (NOx).

5.4 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection chimique.

Autres indications

Recueillir l'eau d'extinction contaminée. Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, d'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines. En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel). Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Laver avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13

Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Instructions pour la manipulation

Conserver le récipient bien fermé. Ouvrir le contenant avec soin et poignée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de manipulation à découvert, des arrangements avec une ventilation locale doivent être utilisés. Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures techniques

Assurer une ventilation et une aspiration adéquate aux endroits critiques.

Note sur la protection incendie et d'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Autres indications

non

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les mesures et les conditions de stockage technique

Espace de stockage suffisant assurer l'aération.

Matériaux d'emballage

Tenir / stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder le contenant hermétiquement fermé et le conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Lois et règlements pour le stockage et la manipulation de substances polluantes dans l'eau noter.

Indication concernant le stockage commune

Tenir à l'écart des produits inflammables / combustibles.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

classe de stockage: 6.1 D (Matières dangereuses ininflammables, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique. TRGS 510 – Directive allemande)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivez les instructions d'utilisation.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Limites d'exposition

Substance:	CAS	Source:	Limites d'exposition professionnelle:	Limite:	Commentaire:
acide nitrique	7697-37-2	Gestis	Valeur momentanée: 2,6 mg/m³, 1 ppm	-	UE: Union européenne 13,16

Limites communauté

Substance:	CAS	Source:	Limites d'exposition professionnelle:	Limite:	Commentaire:
-	-	-	-	-	-

Indications complémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

DNEL

7697-37-2acide nitrique

Inhalatoire: DNEL (worker) 2,6 mg/m³ (Acute - local-effects)
DNEL (worker) 2,6 mg/m³ (Long-term - local-effects)
DNEL (population) 1,3 mg/m³ (Acute - local-effects)
DNEL (population) 1,3 mg/m³ (Long-term - local-effects)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Équipement de protection individuel

Des normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation des matériaux de travail doivent être respectées. voir TRGS 500 (Allemagne)

Protection respiratoire

Les limites d'exposition en milieu de travail respectées en permanence et d'autres limites de protection respiratoire est normalement pas nécessaire.

Lorsque le seuil de déclenchement est dépassé → un filtre respiratoire. En bref exposition faible ou utiliser un filtre respiratoire (masque facial selon la norme DIN EN 136) avec filtre type E (P2) ou ABEK (P2) (DIN EN 14387).

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome (selon la norme DIN EN 137).

Protection des mains

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374-2:2003.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Les gants sont appropriés pour les matières suivantes pour le contact permanent:**
Épaisseur recommandée: ≥ 0,7 mm Caoutchouc fluoré (Viton) Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min
- **Comme protection contre les éclaboussures, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Épaisseur recommandée: ≥ 0,6 mm Caoutchouc naturel (latex) Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 120 min

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques répondre de la norme correspondante DIN EN 166.

Protection du corps

Vêtements de protection selon la norme DIN EN 13688:2013. Résistant aux produits chimiques
chaussures ou bottes de sécurité selon la norme DIN EN 13832-1:2006. En cas de contact de la peau peut

se produire pour ce produit des vêtements imperméables selon la norme DIN EN 13034:2005.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir le section 7. Action complémentaire n'est pas nécessaire.

Limitation et surveillance de l'exposition des consommateurs

Voir le section 7. Action complémentaire n'est pas nécessaire.

8.3 Scénario d'exposition

non

Section 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Apparence**

Forme: liquide
Couleur: effacer - jaunâtre
Odeur: âcre

Sécurité des données de base concerné

	paramètre	valeur	Unité	Commentaire
Densité:	à 20°C	1,17 - 1,37	g/cm ³	
Masse volumique:				pas applicable
pH:	non dilué	< 2		
Point de fusion				Pas de données disponibles
Point d'ébullition		Env. 118°C		Valeur bibliographique pour l'acide nitrique 53 %
Point d'éclair:				pas applicable
Inflammabilité:				pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité:				pas applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:				pas applicable
Danger d'explosion:				pas explosif
Limite inférieure d'explosion:				pas applicable
Limite supérieure d'explosion:				pas applicable
Température d'inflammation:				pas applicable
Température de décomposition:				Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes:				pas applicable
Pression de vapeur:	à 20°C	Env. 10	hPa	Valeur bibliographique pour l'acide nitrique 53 %
Densité de vapeur relative:				Pas de données disponibles
Vitesse d'évaporation / taux d'évaporation:				Pas de données disponibles
Solubilité avec l'eau:				complètement miscible
Solubilité dans graisse:				insoluble
Solubilité dans:				pas applicable
log P O/W (n-Octanol / Eau):				Pas de données disponibles
Viscosité:				Pas de données disponibles
Lösemitteltrennprüfung:				Pas de données disponibles
Teneur en solvants:				
- Solvants organiques		0,0	%	

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactif

Réagit avec: Alcalis (bases).

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec: Alcalis (bases).

Risque de formation d'hydrogène en cas de contact avec des métaux légers.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Lessives alcalines

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxyde d'azote (NOx).

10.7 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 11: Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange.

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation

Acide nitrique

ATE /Acute Toxicity Estimates)

Toxicité aiguë, inhalatoire: LC50/4 h: 5 mg/l (rat)

Substance:	CAS	Informations toxicologiques
acide nitrique	7697-37-2	Toxicité aiguë, inhalatoire LC50/4 h: >2,65 mg/l (rat) (OECD 403)

11.2 Irritation et corrosion

Irritation de la peau

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Irritation des voies respiratoires

Corrosif pour les voies respiratoires.

Corrosivité

Corrosif.

11.3 Sensibilisation

Aucun effet de sensibilisation connu.

11.4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Exposition unique – compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée – compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.5 Effets CMR

Cancérogénicité

Pas d'effets cancérogène connus.

Mutagénicité

Pas d'effets mutagène connus.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'effets repro-toxiques connus.

11.6 Remarques générales

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Expérience pratique

Il n'y a pas d'informations disponibles.

Autres observations

Il n'y a pas d'informations disponibles.

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 12: Informations écologiques

12.1 Informations sur les effets écotoxicologiques

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange.

Toxicité aquatique

Substance:	CAS	Informations écotoxicologiques
Acide nitrique	7697-37-2	Toxicité acute crustacés LC50: 180 mg/l/48 h (Crangon crangon.)

Source: GESTIS Base de données des substances

12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Ne provoque pas de déficit en oxygène biologique.

Effet nocif par modification du pH.

12.7 Autres indications écologiques

Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Ne pas rejeter dans le sous-sol / sol.

12.8 Autres informations

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Section 13: Considération relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Elimination selon les directives communautaires 75/442 / CEE et 91/689 / CEE sur les déchets et les déchets dangereux dans leurs dernières versions. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

De très petites quantités peuvent être acheminées vers le traitement des eaux usées après neutralisation (p. ex. avec le "Neutralizer avec indicateur coloré", fabricant SK-Chemie).

Code déchet:

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets

06 01 06* autres acides

Emballages non nettoyés:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1 No UN

ADR, IMDG, IATA UN 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR: 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF ACIDE, N.S.A. (ACIDE NITRIQUE)

IMDG: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (NITRIC ACID)

IATA: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (NITRIC ACID)

14.3 Classe de danger de transport

ADR:

Classe 8 (C1) Matières corrosives.

Étiquette: 8

IMDG, IATA:

Classe 8 Matières corrosives.

Étiquette: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement: non applicable

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler: 80
No EMS: F-A, S-B
Segregation groups: Acids

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8 Indications complémentaires de transport

ADR:

Quantités limitées (LQ): 1 L
Quantités exceptées (EQ): Code E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

IMDG:

Quantités limitées (LQ): 1 L
Quantités exceptées (EQ): Code E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

UN "Model Regulation":

UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF ACIDE,
N.S.A. (ACIDE NITRIQUE), 8, II

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements de l'UE

La directive 1999/13 / UE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatils (COV directive)
Non applicable

Le règlement (UE) n°. 2037/2000 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Non applicable

Le règlement (UE) n°. 850/2004 concernant les polluants organiques persistants
Non applicable

Le règlement (UE) n°. 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Non applicable

Le règlement (UE) n°. 648/2004 (détergents)
Non applicable

Le règlement (UE) n°. 1148/2019 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Les restrictions et conditions de distribution doivent être respectées. Pas de remise à des personnes privées.

Le règlement (UE) n°. 2012/98

Substances dangereuses désignées – Annexe I: Aucun des composants n'est compris.
Catégorie Seveso: H2 Toxicité aigue
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 50 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haute: 200 t

Le règlement (UE) n° 1907/2006 Annexe XVII

Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales :

La législation nationale doit être observée!

Indications sur les restrictions de travail

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16: Autre informations**16.1 Déclarations en vertu du section 3****Règlement (CE) n° 1272/2008:**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

16.2 Conseils d'entraînement

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

16.3 Restriction (s) d'application recommandée

Void section 1.

16.4 Autre informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits.

***16.5 Changer Documentation**

Remplace l'édition collective 8-14-18 kt édition 1 du 28.01.2022.

Complément aux codes UFI

16.6 Source d'Information

Informations tirées de travaux de référence et de la littérature ainsi que les instructions du fournisseur.

16.7 Légende et terminologie

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the

International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage

of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINECS: European List of Notified Chemical Substances

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted no-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
SVHC: Substance of Very High Concern
PBT: **P**ersistent, **B**ioakkumulierend, **T**oxisch
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Liq. 3: Oxidising Liquids, Hazard Category 3
Met. Corr. 1: Corrosive to metals, Hazard Category 1
Skin Corr. 1A: Skin corrosive/irritation, Hazard Category 1A
Acut Tox. 3; Acute Toxicity, Hazard Category 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**